### MAIRIE de FONTAINE-RAOUL

Rue Principale - 41270 - FONTAINE-RAOUL Tél. 02 54 80 16 52 / Fax : 02 54 80 11 58

### **Compte Rendu du Conseil Municipal**

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 01 septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, le jeudi quatorze septembre deux mil dix-sept à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur GRANGER Luc, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. PLESSIS Jean-Pierre, M. BROSSE Dominique, Mme de BEAUDIGNIES Sibylle, M. JAMI Bernard, M. LETORD Michel, Mme LEBERT Joëlle, M. DEGEST Christian, M. THIOLAT Emile.

Absents excusés: M. HUTIN Christian.

Le compte rendu du conseil du 30 juin 2017 soumis à l'assemblée est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme LEBERT Joëlle est nommée secrétaire de séance

## REPARTITION FINANCIERE DU COUT DE REALISATION DU PLUI ENTRE LA CPHV ET LES COMMUNES

Le Maire informe les membres du conseil municipal du projet mené par la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV), dont la commune fait partie, d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur son territoire. Les communes concernées sont sollicitées par la CPHV afin de participer au financement de ce document d'urbanisme pour la partie qui les concerne.

Le Maire rend compte du rapport de la réunion du 24 juillet 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CPHV qui a statué sur la répartition financière prévisionnelle suivante entre la CPHV et ses communes membres :

#### PARTICIPATION FINANCIERE PREVISIONNELLE:

(montant en euros € HT)				Participation Communes 75%		
Commune	PLU indiv. RAC	RAC corrigé 💌	Communes 759	2017	2018	2019
BOUFFRY	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
BREVAINVILLE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
BUSLOUP (carte communale)	6000	3804,31	2853,23	951,08	951,08	951,07
LA CHAPELLE ENCHERIE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
LA CHAPELLE VICOMTESSE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
CHAUVIGNY DU PERCHE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
DROUE	17000	10778,86	8084,15	2694,72	2694,72	2694,71
FONTAINE RAOUL	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
LA FONTENELLE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
LIGNIERES (carte communale)	6000	3804,31	2853,23	951,08	951,08	951,07
LISLE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
MOISY	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
MOREE (POS)	17000	10778,86	8084,15	2694,72	2694,72	2694,71
OUZOUER LE DOYEN (Carte communale)	6000	3804,31	2853,23	951,08	951,08	951,07
LE POISLAY	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
RENAY	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
ROMILLY DU PERCHE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
RUAN SUR EGVONNE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
SAINT HILAIRE LA GRAVELLE (POS)	14000	8876,71	6657,53	2219,18	2219,18	2219,17
SAINT JEAN FROIDMENTEL	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
VILLEBOUT	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
FRETEVAL (PLU à grenelliser)	7000	4438,36	3328,77	1109,59	1109,59	1109,59
PEZOU (PLU grenellisé)	2500	1585,13	1188,85	396,28	396,28	396,29
Total PLU individuel	255500	162000,00	121500,00			
255000 à comparer à 162000 PLUi						
	162	255,5				
Taux de réduction 162/255,5	0,634050881					
Participation CPHV			40500,00			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la CPHV tel qu'annexé à la présente délibération, avec une participation financière des communes à hauteur de 75 % et une participation financière de la CPHV à hauteur de 25 %,
- **ACCEPTE** de participer au financement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour le montant prévisionnel indiqué pour la commune dans le tableau ci-dessus. Cette somme prévisionnelle sera répartie sur trois ans. Le montant définitif sera déterminé au terme de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les versements relatifs à cette opération, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PLAQUE POUR PANNEAU D'AFFICHAGE

Mr le Maire rappelle à l'ensemble des membres présents, la volonté de la commune de lutter contre l'affichage sauvage sur le mur de la mairie. Dans cette perspective, il a été demandé à l'Entreprise Art-Métal de Droué d'établir un devis.

Après discussion, les membres présents du conseil,

-décident de retenir le devis pour un panneau de 2m sur 1m10 réalisé en tole aluzinc épaisseur  $20/10^{\text{ème}}$  pour un montant de 80.00 euros HT,

-autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

#### PROPOSITION D'ACHAT D'UNE RAMPE D'ACCES POUR LE VEHICULE COMMUNAL

Monsieur Le Maire présente un devis pour l'achat d'une rampe d'acier qui faciliterait la montée des engins de travail comme la tondeuse dans le véhicule communal.

Un devis de la société TALBOT de Droué proposant une paire de rampes en acier pour un montant de 96.67 euros HT est présenté aux membres présents du Conseil Municipal.

Après discussion, les membres présents du conseil conviennent,

-d'accepter ce devis de 96.67 euros HT,

-d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

#### PROPOSITION D'ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE DES FETES

Monsieur Le Maire rappelle qu'il avait été évoqué lors de réunions précédentes, l'acquisition d'un lave vaisselle pour la salle des fêtes à usage des manifestations communales et associatives. La commune ayant reçu des devis, ceux-ci sont présentés aux membres présents.

Devis de la société DAHURON : -Lave vaisselle Niagara 261/2 2 048.00 euros HT

-Lave vaisselle Fast 160A 1 758.00 euros HT

Devis de la société BENARD : -Lave vaisselle UD503DS 1 900.00 euros HT

Après étude des caractéristiques des appareils et des conditions d'installation, les membres du conseil à l'unanimité.

-décident de retenir le devis de la société BENARD pour le lave vaisselle UD503DS d'un montant de 1 900.00 euros HT,

-autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

# PROPOSITION D'UN NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR VALANT CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Le Maire fait état des travaux qui ont été réalisés dans la salle des fêtes de la commune. A cette occasion un nouveau projet de « Règlement intérieur valant convention d'utilisation de la salle polyvalente » a été élaboré.

Madame LEBERT fait lecture du document. Les membres interviennent pour ajouter, préciser et supprimer des points afin de finaliser le nouveau règlement.

Madame LEBERT fait remarquer que les tarifs de location sont restés inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il est ajouté que ces tarifs, par rapport à ceux pratiqués sur le secteur, pourraient être augmentés. Après discussion et argumentations, les membres présents du Conseil, délibèrent et décident à l'unanimité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

- -de maintenir le tarif utilisateur résident à Fontaine-Raoul soit 120 euros
- -de fixer le tarif résident hors commune à 200 euros

La climatisation réversible demandée par l'utilisateur, est maintenue à 30 euros par weekend. La vaisselle et le matériel cassés ou manquants seront facturés comme suit :

-Assiette : 2 euros -Tasse : 1 euro -Couvert : 1 euro

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### 1 - ACHAT DE PLAQUES DE PORTE ET PLAQUE DE NUMEROS D'URGENCE

Monsieur le maire propose de remplacer les plaques de portes qui sont usagées et abîmées de la salle des fêtes et de ses annexes ainsi que la plaque de numéros d'urgence.

Les membres du Conseil adoptent cette proposition et donnent à Monsieur Le Maire tous pouvoirs pour ces acquisitions.

#### 2- ACTUALISATION DES TARIFS DE REDEVANCE EAU

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier de la SAUR arrivé en mairie le 05 septembre 2017 demandant si la commune envisage une modification tarifaire à compter du 01 janvier 2018. Après discussion les membres présents du Conseil s'accordent pour ne pas modifier les tarifs en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.